



## Légende

Les pictogrammes utilisés dans les schémas représentent des arbres et arbustes de différentes hauteurs. Vous pouvez également composer vous-même votre haie en interchangeant des végétaux d'une même catégorie de hauteur.



### Grands arbres haute tige de + de 20 m

Châtaignier – chêne rouge – tilleul à petites feuilles – érable sycomore – frêne – merisier hêtre – chêne sessile – aulne



### Arbres moyens entre 10 et 20 m

Charme – érable champêtre – sorbier – robinier – poirier – pommier – saule blanc



### Arbustes max. 10 m

Aubépine – noisetier – sureau – néflier – saule – marsault – saule cendré – cerisier à grappe houx



### Petits arbustes inférieurs à 5 m

Cornouiller sanguin ou mâle – viorne lantane et obier – prunellier – fusain d'Europe – cassis bourdaine – framboisier – saule pourpre – genêt – amélanchier – troène



frêne



viorne obier

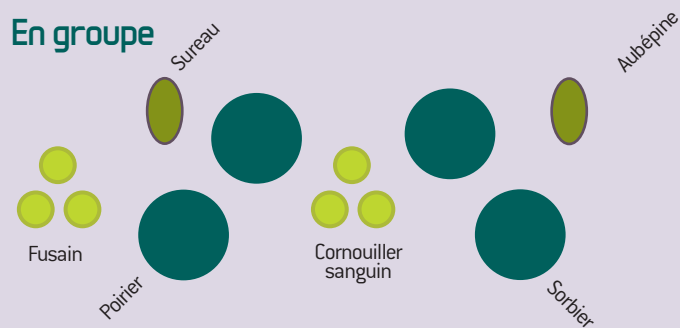
## A/ Haie fleurie et fruitière

Cette haie vous apportera couleurs et parfums au printemps et en automne les baies de toutes les couleurs feront le régal des oiseaux. Vous pouvez planter les végétaux par groupe pour un bel effet de masse ou en ligne pour une succession de couleurs.



aubépine

### En groupe



### En ligne



## B/ Haie lieu humide

Si votre terrain borde un ruisseau, cette haie plantée en tête de crête permettra une stabilisation des berges grâce aux entrelacs des racines qui fixent la terre. Elle crée également des alternances d'ombre et de lumière profitables aux poissons et est source de refuge et de nourriture pour nombre d'espèces.

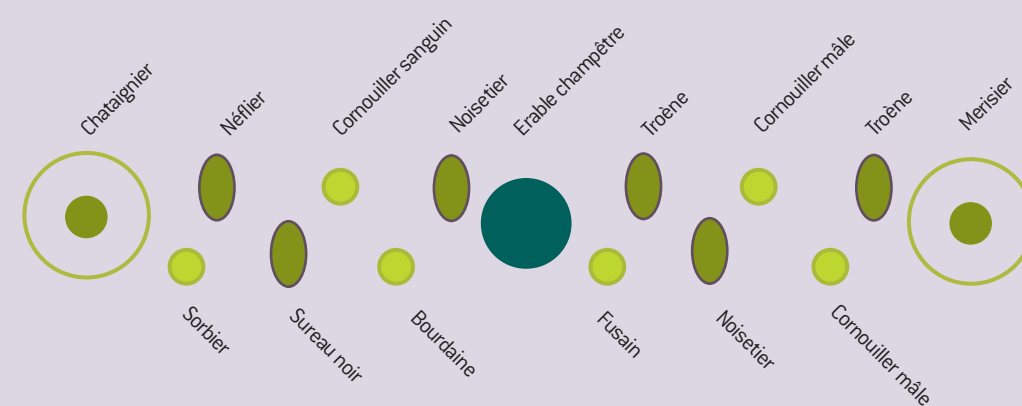


saule marsault



## C/ Haie brise-vent

L'épaisseur d'une haie brise-vent est primordiale, elle doit être plantée sur deux ou trois rangs. En effet les premiers végétaux face au vent vont voir leur croissance limitée par le stress éolien, mais vont protéger la seconde ligne. La succession des arbustes plantés sur plusieurs rangs filtre le vent et le ralentit, la zone protégée du vent s'étend ainsi sur une distance équivalente à 3 fois la hauteur de la haie contrairement à un mur ou une haie dense persistante qui provoque une turbulence immédiatement à l'arrière de celui-ci.



## Conseils à la plantation

La plantation s'effectue d'octobre à mars en dehors des périodes de gel. Il est conseillé de bien ameublir la terre du trou de plantation et de couper les racines abimées du plant. Un paillage au pied de l'arbre assurera également une meilleure reprise (mais attention aux mulots). Enfin, n'oubliez pas d'arroser abondamment à la plantation et durant la première année.



sureau



# Les haies dans le paysage du Parc Naturel de la Vallée de l'Attert

## Paysage

Les haies font partie du paysage du Parc Naturel de la Vallée de l'Attert dans les espaces agricoles mais elles ne doivent pas y être cantonnées. Les haies naturelles permettent également de favoriser la transition entre les espaces bâtis et les espaces naturels pour intégrer les constructions et préserver le paysage.

L'intégration d'une nouvelle construction dans le paysage rural sera favorisée par la plantation de bosquets ou d'un arbre isolé ou encore par la plantation d'une haie qui va assurer la continuité avec l'espace alentour. Le but n'est pas de masquer le bâtiment mais de l'intégrer harmonieusement avec son environnement. Les haies composées d'une seule essence persistante sont à éviter car elles banalisent le paysage. Privilégiez plutôt les essences mélangées de hauteurs variées.

## Ecologie

Les haies ont aussi un rôle écologique important:

- Elles régulent le vent car les haies ralentissent le vent à près de la moitié de sa vitesse et adoucissent le climat
- Elles diminuent le ruissellement des eaux en fixant le sol et en favorisant la pénétration de l'eau dans le sol
- Elles constituent un espace tampon pour la faune et servent de couloir écologique ce qui permet aux animaux de se déplacer d'un endroit à l'autre
- Elles abritent toute une chaîne alimentaire: insectes, oiseaux, auxiliaires du jardin,... bien précieux aux jardiniers.

## Réglementation

Plantez à distance réglementaire. Sachez que si la haie n'est pas mitoyenne, vous devez respecter une distance de 50 cm entre votre haie et la limite de propriété et votre haie devra avoir une hauteur inférieure à deux mètres. En outre, un arbre de plus de deux mètres de hauteur ne peut se trouver à moins de deux mètres de la limite de propriété.

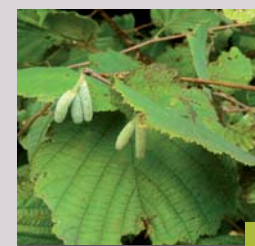
la verte vallée - F. Moï's



## Subventions à la plantation et à l'entretien de haies vives, vergers et alignements d'arbres



haie libre



noisetier

La Région wallonne propose des subventions à la plantation et à l'entretien des haies, vergers et alignements d'arbres. Le montant des aides est variable selon le type de travaux envisagés, la localisation de la parcelle (compléments pour les sites Natura 2000 et les parcs naturels) et selon que les travaux sont réalisés par entreprise ou par le demandeur. Pour rappel, toute la commune d'Attert est en parc naturel, ce qui permet une subvention supplémentaire de 20%. Dans tous les cas, le montant des aides est plafonné à 80 % du coût réel. Seules certaines espèces sont éligibles à cette aide. De plus, l'octroi des aides implique que la plantation ou l'entretien doivent respecter un certain nombre de conditions et précautions.

Toute demande doit se faire préalablement aux travaux de plantation, au moyen d'un formulaire à adresser à l'adresse suivante:

Division de la Nature et des Forêts  
M. Culot  
Place Didier, 45  
B-6717 Arlon

Les travaux peuvent débuter dès réception de l'accusé de réception signalant la demande complète et valide. La demande est ensuite transmise aux services centraux de la DNF et au Ministre pour décision. Les renseignements complets se trouvent sur le lien suivant:  
[http://environnement.wallonie.be/dnf/dcnev/consnat/Subventions\\_haies.htm](http://environnement.wallonie.be/dnf/dcnev/consnat/Subventions_haies.htm)



aubépine

mûre



Renseignements  
Parc Naturel  
de la Vallée de l'Attert  
063/22.78.55  
parcnaturel@attert.be



saules

# Les haies du Parc Naturel de la Vallée de l'Attert

